

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

AESH : le sénateur Cédric Vial propose de mettre en place une "convention collective nationale", en attendant les discussions sur le statut

Emmanuel Fontaine

16-20 minutes

Par [Emmanuel Fontaine](#)

"Le ministère n'a pas mis tous les moyens pour arriver à une prise en charge optimale" des élèves en situation de handicap sur le temps méridien, estime le sénateur Cédric Vial (rattaché au groupe LR, Savoie) dans une interview accordée à AEF info début avril 2026. La raison : 35 % de communes n'ont pas encore appliqué les dispositions de la loi en vigueur depuis 2024. Un défaut de pilotage du MEN qui se retrouve également dans la gestion des AESH, dont le métier s'est transformé en dix ans. Si Cédric Vial "n'a pas de certitudes" concernant leur fonctionnarisation, il prône la liberté de choix et soumet l'idée de mettre en place une "convention collective nationale" en parallèle d'expérimentations et de discussions préalables à la législation. Autres idées : lancer une mission d'inspection sur le fonctionnement des MDPH, et nommer un secrétaire d'État en charge de l'école inclusive.



Cédric Vial, sénateur de la Savoie. (© Cédric Vial)

AEF info : Près de deux ans après la promulgation de votre loi qui confie à l'État la prise en charge des enfants en situation de handicap sur la pause méridienne, le MEN affirme qu'elle est appliquée dans 65 % des communes. Êtes-vous satisfait ?

"Il y a encore 35 % des enfants en situation de handicap qui ne sont pas pris en charge sur la pause méridienne, alors que la loi impose de le faire !"

Cédric Vial : Non, car cela veut dire qu'il y a encore 35 % des enfants qui ne sont pas pris en charge, alors que la loi impose de le faire ! Ce qu'il faut savoir, c'est que le temps méridien est indispensable à la scolarisation, il n'est pas de même nature que le temps périscolaire, parfois un enfant n'a pas matériellement la possibilité de rentrer chez lui et d'être accompagné.

AEF info : Quelles sont les raisons qui expliquent cette situation ?

Cédric Vial : Je suis convaincu que le ministère n'a pas mis tous les moyens pour arriver à une prise en charge optimale. Il dit que la situation est liée à une question de recrutement, ce que je conteste. Il ne s'agit pas de recrutements supplémentaires, vu que les personnels sont déjà en poste. J'ai des exemples de terrain où l'inspection académique affirme ne pas avoir trouvé d' AESH sur son secteur pour travailler sur la pause méridienne. Or elle n'a jamais posé la question, car il y a bien des volontaires. Certains rectorats disent aussi qu'ils n'ont pas le droit de recruter un agent en dessous d'un mi-temps, ce qui est faux, cette règle ne vaut que pour les fonctionnaires. Dans plusieurs académies, les réponses apportées par l'institution aux familles sont parfois de dire qu'un élève peut être accompagné sur le temps de midi, mais à heures d'accompagnement constantes. Ce qui veut dire enlever des heures sur le temps scolaire. Cela crée la conviction que c'est l'un ou l'autre et que, par conséquent, la loi vient en concurrence avec les apprentissages. Pourtant, c'est un besoin qui n'intervient pas au détriment du besoin de l'accompagnement sur les apprentissages.

AEF info : Votre loi n'a-t-elle pas été soutenue ?

Cédric Vial : Jusqu'en novembre 2020, c'est l'État qui prenait en charge les enfants en situation de handicap sur le temps méridien, sans difficulté. Puis il y a eu un contentieux qui a opposé un parent d'élève breton à la Dgesco . L'argumentation du MEN a été de dire que le temps méridien n'était pas de sa responsabilité car il s'agissait du temps périscolaire. Ce qui revenait à se défausser sur les collectivités. Une décision du [Conseil d'État](#) est venue confirmer cette idée. L'objectif de ma proposition de loi présentée en 2024 visait à revenir à la situation antérieure. Elle a été adoptée au Sénat à l'unanimité, parce qu'elle répondait à un besoin évident. Mais la Dgesco s'est sentie désavouée parce que le vote s'est fait sans son consentement, alors qu'elle était contre pour des raisons budgétaires. Or nous avions estimé qu'en année pleine, cette mesure coûterait 32 millions d'euros en moyens budgétaires, sur un budget de plus de 4 milliards. Et chaque ministre répète que ce n'est pas une question de moyens. Dès lors, le ministère a sorti les freins en imposant des conditions pour rendre les choses compliquées. Il a pris une [circulaire](#) de huit pages, pour une loi qui faisait quatre lignes, dans laquelle il demandait de rédiger une convention-cadre entre l'institution académique et la mairie, qui devait être votée par le conseil municipal avant de pouvoir déclencher la première prise en charge, puis des conventions spécifiques entre l'AESH et la mairie. Donc cela prenait parfois trois-quatre mois. Cela crée beaucoup de tensions parce que les familles ne comprennent pas pourquoi des enfants ne sont pas pris en charge. Je me suis battu pendant un an pour faire abroger cette circulaire. Pour la remplacer, le ministère a pris un [décret](#) qui spécifie les missions des AESH sur le temps méridien car il craignait que les maires prennent la main le midi et les utilisent pour autre chose. À mon avis, ce n'était pas utile, mais pour eux c'était un accord de sortie. Aujourd'hui, je pense que toutes ces stratégies d'évitement sont de la responsabilité de l'administration du ministère, dont c'était l'objectif. Je crois qu'il y a vraiment eu de la mauvaise volonté de haut en bas pour ne pas mettre cette disposition en place.

AEF info : Que pensez-vous de la PPL sur la [fonctionnarisation des AESH](#) , revendiquée par une large intersyndicale de l'éducation ?

Cédric Vial : Cette proposition de loi était un coup politique du Parti socialiste avant les élections municipales, mais sur le fond le texte n'avait pas été travaillé. Les syndicats sont aussi assez favorables à ce qu'on titularise les AESH, notamment car ils y voient un vivier dans lequel ils pourraient trouver de nouveaux adhérents. Leur discours consiste à dire "votez d'abord cette loi et après nous pourrons mener des discussions", ce qui prend environ deux ans. Dès lors, le pouvoir est de leur côté, c'est pourquoi ils voyaient cette PPL comme un critère de force supplémentaire dans la négociation. L'autre option, c'est de négocier d'abord, et une fois arrivés à la conclusion, on fait une proposition de loi. **AEF info : Pourquoi cette discussion prend-elle tout ce temps, selon vous ?** **Cédric Vial** : La question est en jachère depuis plus de 10 ans, et c'est le ministère qui est à l'origine de cette situation. Au départ, nous étions sur une politique d'accompagnement du handicap par des contrats aidés - des CAE et des CUI - sur une

durée de 10 mois non renouvelable, donc il n'y avait pas d'investissement sur la gestion du personnel ou sur la formation. Les agents faisaient leur saison et après on les changeait puisque c'était une politique d'insertion sociale. À partir du moment où il a été décidé d'en faire un métier, en 2014, on a embauché des personnels qui étaient en CDD, et qui maintenant ont vocation à devenir permanents, en CDI. Sauf que le ministère n'a jamais tiré les conclusions de ce changement, il a continué à gérer les AESH comme ils l'étaient au départ. Il n'y a pas de pilotage national réel, pas de politique managériale avec des cadres intermédiaires. De même, la formation est limitée, et il n'y a pas d'intégration dans l'équipe éducative. N'importe quelle administration ou entreprise qui gère 150 000 agents avec un budget de 4 milliards d'euros a des process, du management. Il n'y a rien de tout ça, ce qui traduit un défaut de gestion et d'organisation.

AEF info : Quelle est votre position sur cette proposition de fonctionnarisation ?

"Fonctionnariser ou pas les AESH, pour l'instant je n'ai pas de certitude, mais je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas la bonne solution."

Cédric Vial : Fonctionnariser ou pas les AESH, pour l'instant je n'ai pas de certitude, mais je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas la bonne solution, pour plusieurs raisons. Il y a déjà le coût de la mesure : l'estimation faite pendant les auditions de la PPL était de 4,2 milliards d'euros, sachant qu'aujourd'hui l'école inclusive revient à 4 milliards d'euros par an, cela veut dire qu'on double le budget sans aucune prise en charge supplémentaire de temps d'accompagnement d'enfants sur le temps scolaire. Après, il y a la question du recrutement. Souvent, ces postes répondent à une envie de travailler à côté de chez soi ou dans un rayon de 10 kilomètres. Or être fonctionnaire signifie mettre en place un concours au minimum académique, et même si nous arrivions à tordre les règles, le plus petit échelon auquel on pourrait le faire est départemental. Cela induit également de pouvoir être muté : de chez moi en Savoie à la frontière avec l'Isère, pour aller à Bonneval-sur-Arc c'est 2h45 de route, ce que beaucoup refusent catégoriquement. À mon avis, on risque de créer encore plus de pénurie. Ensuite, il y a la question du temps de travail : les AESH sont rémunérés sur une base de 24 heures par semaine, ce qui revient en temps annualisé à 21h30 si on le rapporte sur 42 semaines. S'ils sont payés 35 heures comme le sont les fonctionnaires, cela veut dire qu'il y a quasiment 14 heures par semaine de temps complémentaires. Il peut y avoir du temps de préparation, de formation, de coordination, mais cela ne fait pas 14 heures. À un moment donné, si on veut être capable de leur donner un salaire décent, il va falloir trouver des activités complémentaires. Cependant, de nombreux AESH m'ont dit "Nous ne sommes pas animateurs, ce n'est pas ce que nous voulons faire". Certains vont vouloir travailler le mercredi après-midi, d'autres le matin et le soir ou pendant les grandes vacances pour arriver à un nombre d'heures qui leur permettent d'avoir un salaire décent. Il ne faut pas leur imposer un format dont ils ne veulent pas, mais tenir compte de ces situations différentes

AEF info : Que préconisez-vous ?

Cédric Vial : L'idée serait que l'État soit en capacité de proposer des contrats sur une base de 35 heures pour des missions qui lui sont propres ou en lien avec les collectivités territoriales, avec une organisation suffisamment souple pour s'adapter aux besoins du terrain et aux différents types de situations rencontrées, notamment en matière d'accompagnement. On peut aussi s'interroger s'il faut créer un seul corps d'AESH ou plusieurs, car ils n'assument pas tous exactement les mêmes fonctions. Par exemple, certains accompagnent des enfants paraplégiques, ce qui n'est pas exactement le même "métier" qu'accompagner un dyslexique ou un autiste. Il y a donc deux catégories : ceux qui font plutôt de l'accompagnement proche du secteur médico-social, et ceux qui font de l'accompagnement à la scolarité. D'ailleurs, doivent-ils se spécialiser ? Plutôt que d'avoir un seul corps, on pourrait envisager d'en créer deux, tout en permettant des passerelles. Et puis un AESH qui travaille depuis 10 ans, qui est expérimenté, pourrait devenir référent AESH avec un temps où c'est lui qui va former et accompagner les autres AESH, sans obligation de mutation. Cela permettrait de créer une forme de spécialisation, et donc de renforcer leurs compétences professionnelles. Je pense aussi qu'il faut dégager un peu de moyens pour avoir des services de remplacement.

AEF info : Vous pensez qu'il faudrait créer un nouveau statut pour les AESH ?

Cédric Vial : Pour l'instant, cela n'existe pas, mais s'il faut inventer un statut pour les AESH, on l'inventera. Néanmoins, je constate que la plupart des AESH que je rencontre ne demandent pas à être titulaires ou fonctionnaires, ils veulent un salaire équivalent à un temps plein, qui ne soit pas un temps partiel subi. Il faut les accompagner pour qu'ils puissent en vivre, car quand on gagne 900 euros par mois, cela ne marche pas.

"Nous pourrions mettre en place une convention collective nationale, ce qui permettrait de créer un pseudo-statut et de négocier un certain nombre de règles."

Le collectif "AESH en lumière" fait une proposition intéressante : nous pourrions mettre en place une convention collective nationale, ce qui permettrait de créer un pseudo-statut et de négocier un certain nombre de règles. En parallèle, il serait possible de lancer un vrai travail sur le statut : mettre en place une concertation, identifier des interlocuteurs, commencer à travailler sur le fond et dégrossir les problèmes. Ce n'est pas la panacée, mais en attendant de trouver une solution forte, ferme et définitive, ce qui prendra environ deux ans, nous pourrions quand même proposer des avancées, et faire des expérimentations.

AEF info : Autre sujet, les PAS , qui sont en train d'être généralisés . Qu'en pensez-vous ?Cédric Vial : Autre grande idée : généraliser les PAS sans avoir un support législatif ! Aujourd'hui, la loi est indicative pour le ministère de l'Éducation nationale. Il y a bien sûr des endroits où ça marche, là où il a été décidé de mettre les moyens pour prouver que cela fonctionne. Mais comme toute expérimentation, il faut d'abord regarder si cela fonctionne, et ensuite généraliser. Mais qu'est-ce que le PAS ? C'est un PIAL élargi à tous les enfants à besoins particuliers, alors qu'on n'arrive déjà pas à prendre en charge les 520 000 élèves en situation de handicap. Cela va rajouter entre 300 000 et 500 000 élèves de plus - le ministère n'a aucune estimation du nombre d'enfants supplémentaires concernés - pour répondre à un problème sans le nommer, celui des enfants difficiles, qui ont des problèmes comportementaux mais qui n'ont pas de handicap. Le MEN dit que les PIAL se contentent de gérer les problèmes de ressources humaines et ne s'occupent pas assez de l'accompagnement, c'est vrai, mais pourquoi ? Car ils ont été mis en place sans y adjoindre les moyens nécessaires et qui étaient pourtant déjà prévus par la loi. Leurs dysfonctionnements sont réels, mais ils sont liés à la manière dont ils ont été mis en place sans les moyens adéquats qui étaient pourtant déjà prévus par la loi. La mise en place des PAS s'expose exactement aux mêmes risques dans leur déploiement.

AEF info : Les PAS ont aussi des effets sur les notifications par les MDPH , selon Édouard Geffray qui note une diminution de 6 % dans deux départements expérimentaux...

"Le ministère constate, à juste titre, qu'il y a une déresponsabilisation des MDPH, qu'elles notifient à tour de bras, et derrière il n'arrive plus à suivre."

Cédric Vial : Le ministère constate, à juste titre, qu'il y a une déresponsabilisation des MDPH, qu'elles notifient à tour de bras, et derrière il n'arrive plus à suivre. Il veut donc récupérer la capacité à notifier, mais le problème, c'est que l'enfant ne sera plus au centre, ce seront les moyens budgétaires. C'est pourquoi, je me suis toujours opposé aux PAS, ou sinon à condition qu'il y ait des garde-fous pour séparer le rôle du prescripteur et celui du payeur. Les MDPH ne remplissent pas leurs missions car elles ne prennent aucun risque. Par exemple elles font des notifications pour une durée de 3 ans. Pourquoi ? Parce que cela permet d'avoir trois fois moins de dossiers à gérer ! Or, si vous donnez à certains enfants un accompagnement, peut-être qu'au bout de 6 mois ou d'un an un bilan permettrait de voir s'il a besoin de plus d'heures ou de moins d'heures si des difficultés sont réglées. Une MDPH notifie et ensuite il n'y a aucun retour, aucune évaluation, elle ne sait pas si les mesures qu'elle a prescrites sont mises en oeuvre. D'un autre côté, si au bout de 3 ans, on enlève l'AESH d'un élève parce qu'il est devenu autonome, c'est une victoire, et pourtant les parents le vivent souvent comme une défaite. Petit à petit, on a supprimé les accompagnements individuels où était spécifié un nombre d'heures, on dit simplement qu'un enfant a besoin d'accompagnement, on ne met quasiment plus le nombre d'heures ou on lui donne simplement 3 heures et on dit qu'il est

suivi. Dès lors, l'accompagnement n'est pas fait comme il faut. Donc les MDPH ont de plus en plus de recours contentieux, et elles préfèrent donner raison aux familles pour éviter le risque d'aller au tribunal et d'engendrer des frais. Cette gestion n'est pas bonne. Sur les critères de notification, il n'y a aucune grille d'évaluation ou de référentiel national, d'un département à l'autre les référentiels sont très différents, certaines MDPH notifient beaucoup, d'autres moins, certaines prônent les accompagnements individuels, d'autres les accompagnements collectifs.

AEF info : Faut-il revoir la structure des MDPH ?

Cédric Vial : Les moyens des MDPH n'ont jamais été augmentés alors qu'on a multiplié par 3 ou 4 le nombre de notifications. Cela interroge la formation des personnels, qui gèrent des tableaux Excel et non plus des enfants. Je pense qu'il faudrait lancer une mission d'inspection pour savoir comment fonctionnent ces structures. Encore une fois, je pense qu'il y a un défaut d'organisation, qui est quasi intégralement de la responsabilité du MEN. Plutôt que de rajouter 20 millions d'euros par-ci par-là, il faut se pencher jusqu'à l'inspecteur d'académie et à son référent qui s'occupent des politiques menées dans chaque département, et il faut quelqu'un qui pilote. C'est pour cette raison que je défends l'idée de nommer un secrétaire d'État en charge de l'école inclusive, quelqu'un qui ait des moyens de faire bouger le système, qui pourrait s'en occuper sous la responsabilité du ministre et qui puisse donner des consignes aux recteurs.